



Nantes, le 11 avril 2024

# AEFE - rentrée 2024 Appel à candidatures pour le recrutement de personnels détachés sur des missions d'encadrement

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une cheffe ou d'un chef d'établissement pour le Lycée français de Shanghai

#### Préambule

Pour diriger ses établissements français à l'étranger, l'Agence recrute tous les ans des personnels de direction, fonctionnaires titulaires du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

L'implantation géographique du poste, la diversité des élèves, des professeurs, des personnels et des missions de l'enseignement français à l'étranger enrichissent le métier de proviseure ou de proviseur et de membre de l'encadrement. Elles génèrent également des contraintes spécifiques.

L'attention des candidates et candidats à un poste de direction est attirée sur la spécificité des établissements français à l'étranger. Acteurs de la politique de rayonnement culturel, linguistique et de coopération éducative de la France, financés conjointement par les familles et par l'État et soumis d'abord au droit local, ces établissements ne peuvent être appréhendés comme les établissements de France. La proviseure ou le proviseur doit sensibiliser les personnels nouvellement arrivés aux caractères originaux de leur établissement d'affectation.

La mission de responsable d'établissement s'inscrit dans ce contexte particulier marqué par la richesse et la diversité de la communauté éducative, la variété et la complexité des missions qui conduisent la cheffe ou le chef d'établissement à adapter méthodes, comportements et contenus d'enseignement à un contexte local parfois très différent du contexte en France et à prendre en compte la nécessité d'offrir aux élèves un double enracinement dans la culture française et dans celle du pays-hôte. Une majorité des établissements français à l'étranger est gérée par un comité de gestion et/ou une association avec laquelle la proviseure ou le proviseur doit nouer des relations de confiance.

Compte tenu des fortes marges d'autonomie de ces établissements, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, les cheffes et chefs d'établissement voient leurs missions élargies et sont la clef de voûte du système de gouvernance des établissements du réseau de l'AEFE. De plus, au-delà de ses missions d'éducation, l'établissement contribue à la politique de rayonnement linguistique et culturel et de coopération éducative conduite par le poste diplomatique. La proviseure ou le proviseur, qui s'appuie sur son équipe de direction, incluant notamment les directrices ou directeurs d'école, exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et sous l'autorité de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur.

Dans ce cadre, la proviseure ou le proviseur, collaborateur proche de la directrice de l'Agence, élabore et met en œuvre le projet d'établissement. Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures, la proviseure ou le proviseur est un référent sur le plan pédagogique et joue un rôle incitatif fort dans la réflexion menée au sein de l'équipe d'enseignants, pour la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte local et pour l'insertion harmonieuse, utile et efficace de l'établissement dans son environnement.

Dans le cadre du plan d'action consacré à l'égalité professionnelle à l'AEFE les personnels de direction mettront en œuvre une politique d'égalité professionnelle.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

#### 13930 - CHINE

Une cheffe ou un chef d'établissement pour le Lycée français de Shanghai, établissement conventionné de 3º catégorie, implanté sur deux sites distants de 40 km scolarisant 1 352 élèves des classes préélémentaires aux classes de terminale, dont 798 dans les classes primaires. L'établissement est composé de deux Eurocampus franco-allemands, en partenariat avec l'école allemande qui compte environ 1 100 élèves au total sur les deux sites.

Le rôle de la cheffe d'établissement ou du chef d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques. La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant, la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle ainsi que du consul général.

Elle devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les associations de parents d'élèves.

À ce titre, elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières.

Impliquée dans la gestion des ressources humaines, disposant d'une équipe de direction constituée de deux proviseurs adjoints et deux directeurs primaires, ainsi que de 21 enseignants détachés (9 en primaire et 12 en secondaire) et de 257 recrutés locaux dont 141 enseignants, elle participera aux recrutements des personnels détachés en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local. Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation dans le cadre d'une gouvernance concertée, notamment en tenant compte dans sa gestion des spécificités économiques, juridiques et culturelles propres au contexte étranger.

Un investissement important en matière de gestion de projet, d'expertises techniques, juridiques et financières, de synthèse et de communication sera demandé.

La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service culturel de l'ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

## Spécificités et attendus du poste :

- mise en cohérence du projet d'établissement et du plan stratégique;
- exercice de la mission dans le contexte juridique de droit local chinois ;
- poursuite de la mise en cohérence de l'offre linguistique des parcours Langues (FLSco compris);
- poursuite du développement de l'Eurocampus de Yangpu conformément au projet stratégique ;
- contribution au développement concerté des deux Euro Campus franco-allemands ;
- attention particulière à la conduite du dialogue dans le contexte d'une gouvernance concertée;
- expérience souhaitée d'une pratique professionnelle dans un établissement complexe de type établissement conventionné aux multiples interlocuteurs ;
- gestion du centre de délibération du DNB de la zone Asie-Pacifique;
- maîtrise de l'anglais indispensable (niveau C1), la connaissance de l'allemand étant un atout supplémentaire.

Poste à pourvoir le 21/08/2024. Scolarisation : ECL.

### Jusqu'au 24 avril 2024 inclus :

Les candidates et candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le <u>module</u> <u>de saisie dédié</u>

NB: Les candidates et candidats **qui auraient déjà constitué un dossier en septembre 2023** et qui souhaitent se porter candidat sur ce poste devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiant et mot de passe). Ils joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies en septembre.

### Pour le 25 avril 2024 délai de rigueur :

Les candidates et candidats (en poste en France ou à l'étranger) enverront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via le site France Transfert (https://francetransfert.numerique.gouv.fr):

- à l'AEFE, à l'adresse : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

À réception du dossier, les candidates et les candidats recevront une notification de la part de France Transfert.

N.B.: Tous les justificatifs indiqués dans le dossier de candidature doivent être joints sous peine de rejet du dossier.

En parallèle, les <u>personnels en poste en France</u> enverront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives, au plus tard le 29 avril 2024, à leur IA-DASEN qui, après avis, le transmettra au recteur ou à la rectrice d'académie.

Le recteur ou à la rectrice d'académie transmettra uniquement la page des avis à l'AEFE (à l'adresse : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr) en précisant le nom et prénom de la candidate ou du candidat dans l'objet du message.

En parallèle, <u>les personnels en poste à l'étranger</u> adresseront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives, au plus tard le 29 avril 2024, au COCAC qui, après avis, le transmet à l'ambassadeur ou l'ambassadrice.

L'ambassadeur ou l'ambassadrice envoie la page des avis au bureau du recrutement de l'AEFE (à l'adresse : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr) en précisant le nom et prénom de la candidate ou du candidat dans l'objet du message.

À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidates et candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature. Les candidates et les candidats n'ayant pas reçu cette information devront prendre contact avec le bureau du recrutement (02.51.77.29.25.)

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidates et candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est très vivement recommandé aux candidats de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE - Direction des ressources humaines à Nantes au 02.51.77.29.25 / 02.51.77.29.61 ou par courriel à <u>recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr</u>